

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE VANNES (56)

Permanence du 10 décembre 2021
Salle des mariages, Mairie de Sant-Avé

1. NOTE D'AMBIANCE

Présences :

- Sophie MARTEL – APIJ
- Quentin CARDI – État d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

Participations :

- 1 visite représentant 2 personnes au total

Tonalité des échanges :

- Des échanges cordiaux d'une durée de 30 minutes.
- Diverses observations de la part des participants, mais qui renvoyaient globalement vers une principale interrogation : le positionnement du site et l'éventualité de le déplacer de quelques kilomètres.

2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

- **Un couple de riverains vivant à proximité du site, de l'autre côté de la route N 166**
Couple installé sur le secteur depuis une trentaine d'années ; situation professionnelle non renseignée.
- Le couple a participé à la réunion publique du 06/12/2021, où il a pris la parole.
- Il s'inquiète du fait que plusieurs habitations soient en proximité immédiate de l'établissement, ce qui aura pour effet de les impacter fortement.
- Lors de la concertation sur l'échangeur du Liziec, la perception du couple est qu'il était plus question de l'impact sur la faune que sur les habitants. Ils s'inquiètent du fait qu'on ne tienne pas compte des riverains.

3. THEMES DES OBSERVATIONS

- **L'emplacement du site d'étude :**

- Le site d'étude est jugé très proche des habitations du quartier de Chapeau Rouge.
- Demande de déplacer le site d'étude sur un territoire éloigné des habitations, le long de la route N 166 en direction de Rennes. Il y aurait une zone boisée à environ 3 km du site de Chapeau Rouge, éloignée des habitations, qui pourrait accueillir l'établissement. Le couple de riverains a déjà insisté sur ce point.
- Demande concernant les sites étudiés et pourquoi le site mentionné ci-dessus, le long de la route N 166, n'a pas été envisagé.
- Question concernant la nécessaire reconsidération du PLU de Vannes afin de réaliser le projet, et pourquoi un autre site ne présentant pas cette contrainte n'a pas été retenu.
- Demande de précisions sur les procédés menant au choix du site d'implantation d'un établissement pénitentiaire.
- Place du choix politique (rôle et poids des élus locaux dans la décision, notamment du maire de la commune concernée) dans le processus du choix d'un site d'implantation.

- **Le trafic routier et la desserte du site :**

- Inquiétudes sur la densification du trafic routier dans une zone déjà sujette à de nombreux engorgements.
- Question de l'éventuel réaménagement du giratoire à proximité du site.
- Question au sujet de la date des travaux de l'échangeur par rapport à ceux de l'établissement, et conséquences de ceux-ci sur le positionnement de l'entrée à l'établissement pénitentiaire.
- Demande d'installer une voie d'accès à l'établissement depuis la route N 166. Un pont par exemple.

- **Les enjeux de sûreté :**

- Inquiétudes sur les allers et venues le long de la voie express et les interactions éventuelles entre les personnes détenues et l'extérieur.
- Inquiétudes quant à la sécurité des enfants vivant à proximité d'un établissement pénitentiaire.